ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 69899

Texte de la question

M. Yves Fromion* appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le financement du site Internet tasante.com, destiné aux écoliers. Un grand nombre de nos concitoyens s'inquiètent des dérives constatées sur ce site qui, sous prétexte de prévention et d'exercices sémantiques, présente de façon avantageuse l'usage de la drogue et des pratiques homosexuelles. Aussi il lui demande de faire cesser au plus vite le financement public de ce site ou de rendre son contenu mieux adapté au dialogue avec les écoliers, dont l'éducation n'implique pas nécessairement une approche démagogique.

Texte de la réponse

Afin d'informer les adolescents sur les risques particuliers de santé publique qui les concernent, la direction générale de la santé (division Sida) et le Comité français d'éducation pour la santé ont recherché des canaux de communication appropriées. Le ministère a ainsi fait appel au site Internet tasante.com. Trois « dossiers » ont été préparés : « Prévention Sida », « Accidents domestiques et dangers liés à la pratique du roller » et « Tabac ». Le contenu de chacun de ces trois dossiers, pour lesquels un financement a été octroyé sur le budget de l'Etat (300 000 francs soit 45 734,71 euros au titre de l'exercice 2000), a été validé par le ministère. En dehors de ces partenariats thématiques ponctuels, le ministère n'est pas responsable du contenu éditorial de ce site. La présence du logo du ministère, en tant que partenaire, sur la page d'accueil du site ayant pu laisser penser que l'administration sanitaire et sociale cautionnait l'information qui y est délivrée, il a été demandé au site tasante.com de retirer celui-ci ; ce qu'il a fait. De façon plus générale, les sites Internet consacrés à la santé se multiplient. De nombreux services médicaux virtuels sont aujourd'hui proposés à destination du grand public : publication d'informations médicales, avis médicaux en ligne, gestion de données personnelles de santé, etc. Le constat partagé par tous les acteurs est que le domaine particulier de la e-santé se développe avec une grande hétérogénéité dans la qualité des informations et des services proposés. Or, pour l'internaute, il n'existe pas de repère clair lui permettant de juger de la qualité de ce qu'il consulte ou des services qu'il utilise. C'est pourquoi, sensible à la qualité des informations de santé diffusées sur Internet, le ministère chargé de la santé, en collaboration avec les ordres professionnels et plus particulièrement avec l'ordre national des médecins, a lancé, dès le printemps 2000, le projet « Qualité des sites e-santé ». Ce projet a notamment pour objectifs de dégager un référentiel qualité qui permettra à l'internaute de se faire lui-même une opinion sur la qualité des sites Internet qu'il consulte et d'assurer à l'usager que les sites qui se réclament de ces règles les respectent bien. Enfin, le Conseil économique et social a été saisi d'une demande d'avis sur l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé, et notamment sur la qualité des sites santé. Cet avis devrait être rendu au premier trimestre 2002.

Données clés

Auteur : M. Yves Fromion
Circonscription : Cher (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE69899

Numéro de la question : 69899
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6900
Réponse publiée le : 4 février 2002, page 613